



MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10
Fax . 04.78.96.08.51

DECISION DU MAIRE

OBJET : AVENANT N° 1 – RENOVATION DE L'ANCIEN CHATEAU BOUTHIER CORNAZ EN CENTRE CULTUREL – LOT 5

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique 2019,

Vu la décision n°2024-011D en date du 15/02/2024 portant attribution des marchés de travaux pour la restructuration de l'ancien Château Bouthier Cornaz en centre culturel,

Vu le marché du lot n°5 (Menuiseries extérieures - Serrurerie) attribué à l'entreprise BORELLO ISOCLAIR (38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR), pour un montant de 474 420 ,92 € HT,

Considérant la nécessité de conclure l'avenant suivant :

- Avenant n°1 - Lot n°5 d'un montant de -26 986,88 € HT, soit – 5,688 % du montant initial du marché

DECIDE

- Article 1 : La conclusion de l'avenant aux marchés de travaux, comme suit :

Avenant n°1 - Lot n°5 d'un montant de -26 986,88 € HT, soit – 5,688 % du montant initial du marché

- Article 2 : Le destinataire de la présente décision, s'il désire la contester, peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois francs à compter de la notification de la présente décision.

- Article 3 : Le responsable est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée aux entreprises.

CHAPONNAY, le 18/12/2024,
Le Maire,
Raymond DURAND

